

Armoiries communales : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité : GUST. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous avisons les abonnés, n'ayant pas encore payé leur abonnement, que le remboursement leur sera présenté fin mars.

Pour éviter des frais de ports inutiles, utilisez notre compte-chèques postaux II. 1160.

ENTRE NOUS, VOISINE

AVEZ-VOUS vu, Voisine ? « L'espoir du printemps » a fleuri ! S'appelle ainsi, ne connaissant pas son nom certainement latin, ce petit arbre qui, avant tous les autres, bourgeoine et rend au jardin un peu de sa gaieté. Il ressemble à l'ajonc ; ses fleurs sont jaune clair, couleur de soleil pâle. On sait, les voyant écloses, que la belle saison s'apprête et que les brumes bientôt feront place aux lumineuses clartés printanières. Alors on prend patience. J'ai cueilli une branche fleurie et dans la chambre morose, son clair bouquet a la gaieté d'un sourire d'enfant. Je le regarde ce soir en écoutant le vent gronder derrière la porte et la pluie battre les vitres. « L'espoir du printemps » a fleuri, cela ne peut plus durer longtemps... ce matin le ciel était pur ; c'est une bourrasque qui passe. Qu'importe ce souffle froid puisqu'il y a promesse de beau temps dans le cœur doré de ces frères messagers sorties de la terre même ? Pouvoir se dire cela, Voisine, au cours de notre temps d'épreuve, se dire que cela ne peut durer et trouver entre deux peines une fleur d'espoir à cueillir ! Et peut-être la trouverions-nous en regardant mieux à l'ombre des heures. J'ai souvent l'impression qu'il y a du « bien perdu » autour de nous, qu'il suffirait de penser, d'observer, de réfléchir davantage pour trouver des raisons de réconfort dans le cercle de nos soucis quotidiens.

« L'espoir du printemps » a fleuri, Voisine, venez-en cueillir ! L'Effeuilleuse.

ARMOIRIES COMMUNALES



Châserex, au district de Nyon, a adopté en 1922 un très bel écusson : combinaison des armes de la famille de Gingins et de l'abbaye de Bonmont. L'écu est divisé horizontalement en deux. Sur la partie supérieure qui est blanche semée de petits carrés noirs (billettes), figure la moitié supérieure d'un lion (issant) noir avec langue rouge (de Gingins) ; la partie inférieure est rouge chargée de deux clefs d'argent en sautoir sous lesquels s'élève un mont vert à trois sommets (de Bonmont).



Chavannes-le-Veyron, au district de Cossonay a choisi en 1924 un écu à fond bleu traversé par une bande ondulée d'argent, oblique, de gauche à droite et de haut en en bas, laquelle bande est chargée de trois poissons posés horizontalement. Le fond bleu rappelle la couleur des armes des familles Crinsoz et Forel, Seigneurs de cette localité ; les trois poissons sont des vairons, allusion parlante au

nom de la commune et la bande ondulée représente le ruisseau le Veyron qui traverse la localité.



Corcelles-près-Concise. On voit sur un vitrail du chœur de l'église de Concise et sur le cadran du clocher les armoiries de Corcelles, annexe de la paroisse ; c'est un écu partagé verticalement en trois parties, les parties extérieures sont rouges, le tiers moyen de l'écu est blanc, sur celui-ci un griffon noir dressé sur ses pattes de derrière, surmonté d'une fleur de lys aussi noire. Ces armoiries figurent sur l'armorial Gatschet de la bibliothèque de Berne ; l'animal n'est pas très nettement déterminé ; d'aucuns prétendent que c'est un cerf. La légende rapporte qu'en 1614, des chasseurs poursuivirent un chevreuil qui se précipita dans le lac d'où on le repêcha, le bailli prétendit que l'animal lui revenait de droit, les chasseurs contestèrent ce droit et portèrent l'affaire à Berne qui donna raison aux chasseurs. La chronique de De Sinner, aussi à la bibliothèque de Berne, donne un écusson portant le même dessin que celui que nous donnons ici, mais les parties extérieures sont d'or et la partie médiane bleue, l'animal et la fleur de lys sont d'argent.



LÈ DOU FRÉDÉRI ET LA VOTA

LE lo dou mâ de sti an. Lo grand Frédéric — pas lo grand Frédéric de Prusse, mâ stisse de noutron velâdo de Pliequebon — l'e cheta su on ban, pé devant l'hoté. Guegnive su la Julie cein que l'e marquâ sù la vota dein lo canton.

L'autro Frédéric, stisse à la Suzette, abrevâve son pique et passâve pe ique. Le fé dinse âo grand Frédéric :

— Aloo, quin novi sur la Julie, sta vèprâ ?

— Quin novi ! Kaise-té ! s' quasu einradzi !

— Einradzi ? Et pourquoi ?

— Pourquoi ? Po cein que sta poison de Julie einbardoffe dâi moui de papâi po sta bâogra de vota, pardine !

— L'a bin fé ! No z'ein âi po nout'r ardzeint, tot parai !

— T'à la compregnète cliôuse, t'e ! N'e-te pas onna vergogne de vèr quie lo pllie crouio bocon de velâdo dè per tsi no que l'a lo plliési d'avâi 'nna vota, dè baire 'nna bouna vraie, de fèrè onne trevougna ! Et, dein noutron cercllio, rein ! mâ rein dè rein ! lo dianstre t'e preingne !

— Ma fâi, l'e bin veré ! Avoué cliia manigance « d'élection tacite », quemet d'iant, no z'ai pas zû moian dè budzi solameint lo guinguelin ! Oi, l'e 'nna vergogne ! charrette ! vouai !

— L'e onn'invèchôn dè cliâio monsu dè la vela, po eimbêta lè z'autro quie l'âo balliant à medzi ! Sein no, que dianstre ! l'arent bon teimps

de baire dâolaci et de medzi dâo pan et dâo quegnû !

— Charrette de charrette ! D'ou're tot cein, m'einradze assebin !

— Et lo pllie biau de l'affère, lè quie stisse que l'ant invèntâ sta manicle dè la metsance, n'ant rein volliu de clii coumerce per tsi leu ! L'e bon po lè z'autro, por no, grôs dâdou que no sein !

— N'a pas moian ! Alô, pé Lozena, l'ant fé lè vote quemet lè z'autro iâdzo ?

— Pardine, bin sù ! Et onco, l'ant fé la rioûla quasu onne senanna !

— Kaise-té ! N'e pas possibllo !

— L'e dinse. Accuta-vâi, l'e marquâ iquie : L'ant coumeinci lè vote lo dècândo apri-mèdzo, l'ant reinmodâ la dèmeindze tant qu'à la né, et sè sant arreindzi po fère on bocon de ballotâdo po poâi recoumeinci la fita lo dèmico ! T'a oîu, sti coup !

— T'einlève ! No sein binstoût bon po bailli la vota âi fenne ! Dâo diâbllo se sè sarant einpacotaie dein clii patrigot quemet no !

— L'e bin veré ! No sein dâi rido bedan, oî, ma fâi !

— L'e lè pouro que l'ant gagni dein clii poison d'affère. Noutre député l'ant bailli on biau beliet dè cint âi pouro dâo cercllio ! N'a pas tot dé mau !

— Lè pouro ! lè pouro ! No vollien prâo l'âo bailli à baire et à medzi sein avâi fauta dè no robâ noutra vota !

— Pardine ! tsancro dè tatadzenolhie ! avoué !

— Tè rondzi pi po dâi rôte dè râva !

— L'e lo premi coup, mâ lè bin lo derra !

Suzette à Djan-Samuiet.

MON PERMIS DE PIETON

QUAND je débarquai à Paris, il y a quelques semaines, je n'eus pas plutôt mis le pied dans la rue que je m'entendis interpellé violemment.

— Eh là, le piéton, où allez-vous ?

— A l'Hôtel de l'Estampe.

— Voulez-vous me montrer votre carte noire ?

— Ma carte noire ?

— Eh bien ! oui, votre carte de circulation, quoi.

— Mais, je ne suis pas en auto, je suis à pied. Je viens de Pontoise.

— Je ne vous demande pas d'où vous venez, reprit l'agent en civil qui m'avait accosté. Je vous que vous avez la téméraire prétention de vous lancer dans Paris sans avoir l'autorisation délivrée par la Préfecture, après examen : vous mériteriez que je vous dresse procès-verbal.

— Alors, je ne vais pas pouvoir me rendre à l'hôtel où j'ai retenu une chambre par téléphone ?

— Malheureux imprudent, mais vous ne feriez pas cinquante mètres dans la rue avant d'être sectionné en trente-six morceaux.

— Mais enfin, la rue est à tout le monde !

— Pardon, vous retardez un peu, on voit que vous venez de Pontoise : la rue est aux automobilistes.

— Et moi qui n'ai pas les moyens d'avoir une douze chevaux, je ne puis pas me promener, aller à mes affaires ?

— Pas sans avoir passé l'examen qui permettra à une commission d'ingénieurs de vous dé-